

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne

**Décision n° 8609 du 18 mai 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie d'Auvergne**

NOR : INTJ1510369S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 22970 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424062S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2015:

Choquer, Olivier Nigend : 139 723 Numéro de livret de solde : 5 296 030

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2015:

Ferret, Stéphane Nigend : 165 052 Numéro de livret de solde : 8 021 738

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2015:

Pierrat, Laure Nigend : 242 073 Numéro de livret de solde : 8 088 357

Godet, Hélène Nigend : 246 709 Numéro de livret de solde : 8 098 863

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 mai 2015.

*Le colonel, commandant la région
de gendarmerie d'Auvergne,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme,
P. REUL*